

2021

Appel à intérêt – Vélotourisme



©Thb4fun

Certification de
circuits vélo
accessibles aux
personnes à besoins
spécifiques

RÈGLEMENT

RÈGLEMENT.....	2
1. Le contexte.....	2
2. L'objectif de l'appel à intérêt.....	2
3. L'organisateur et son partenaire officiel	3
4. Les projets admissibles et le mode de sélection.....	3
5. Le budget.....	4
6. Les bénéficiaires.....	4
7. Le dépôt du dossier de candidature.....	4
8. Le calendrier de l'appel à intérêt	5
9. Renseignements.....	5
10. Liens utiles	5

RÈGLEMENT

1. Le contexte

Ce présent appel à intérêt est le deuxième lancé à l'initiative du Commissariat général au Tourisme en collaboration avec l'Asbl « Access-i ».

Il s'intègre dans la politique actuelle d'accessibilité des loisirs actifs de plein air aux personnes à besoins spécifiques et dans le plan d'actions du Commissariat général au Tourisme en faveur du développement du vélotourisme et d'un tourisme pour tous.

La Wallonie dispose d'un bon potentiel en matière de vélotourisme mais un manque considérable de produits structurés et adaptés à ce type de public. Rendre ce potentiel en partie accessible aux personnes avec une déficience mentale, auditive, sensorielle ou motrice contribue à l'accès aux loisirs pour tous.

Dès 2016, dans le cadre de l'année thématique « La Wallonie à vélo », le Commissariat général au Tourisme a mandaté l'Asbl « Access-i » pour identifier et certifier des circuits vélo adaptés répondant aux attentes de ces usagers à besoins spécifiques.

En 2019, un premier appel à intérêt a été lancé visant ainsi la pérennisation de cette dynamique répondant à un réel intérêt des opérateurs touristiques et des usagers.

Les résultats actuels sont les suivants :

- une méthodologie réadaptée en la professionnalisant davantage avec des critères spécifiques et des résultats transposables ;
- et
- la certification de 8 circuits « vélo » le long du RAVeL pour informer les personnes à besoins spécifiques sur l'accessibilité des lieux.

2. L'objectif de l'appel à intérêt

Cet appel à intérêt destiné aux Maisons du Tourisme et aux Fédérations touristiques provinciales vise ;

- à favoriser l'identification et la certification de nouveaux circuits vélo accessibles le long du RAVeL ou de chemins de halage et, ainsi, à augmenter l'offre touristique et de loisirs à destination des personnes à besoins spécifiques.
- à offrir gratuitement à ces organismes touristiques l'expertise d'Access-i pour l'audit et la certification de circuits vélo accessibles sur leur territoire, ainsi qu'un cahier de recommandations (dont l'objectif est de conseiller les organismes touristiques afin d'améliorer l'accessibilité des circuits) .

Le budget 2021 permet d'envisager la certification de 4 à 5 circuits sur le territoire wallon.

3. L'organisateur et son partenaire officiel



Commissariat général au Tourisme (CGT)
Avenue Gouverneur Bovesse, 74
5100 Namur (Jambes)
www.tourismewallonie.be

En partenariat avec



Access-i Asbl
98 rue Nanon
5000 Namur
www.access-i.be

Partenaire officiel, l'ASBL Access-i est soutenue financièrement par le Commissariat général au Tourisme dans le cadre de missions bien précises.

Les missions qui lui sont confiées :

- Evaluer le niveau d'accessibilité de bâtiments, sites et services touristiques.
- Mener des audits et gérer l'attribution des certifications.
- Sensibiliser le secteur touristique à l'accessibilité
- Informer de manière précise les usagers en situation de handicap sur le niveau d'accessibilité des lieux certifiés.

Pour ce faire, l'Asbl Access-i travaille avec 6 bureaux d'expertise en accessibilité, qu'elle agréée. Ces bureaux sont composés d'architectes, d'ergothérapeutes et de conseillers en accessibilité. Un de ces experts se rend sur place afin de réaliser un état des lieux. Il accompagne le gestionnaire et lui propose des solutions concrètes à l'amélioration de son accessibilité. Chaque lieu vérifié reçoit une certification Access-i, qui indique le niveau d'accessibilité par type de handicap. Toutes les informations sont reprises sur le site www.access-i.be.

4. Les projets admissibles et le mode de sélection

1. Le formulaire d'auto-évaluation ci-joint fait office de candidature. Il permet de juger du potentiel en accessibilité du circuit et reprend les critères d'éligibilité.

2. Un Webinaire est prévu le jeudi 6 mai 2021 à 10h [via ce lien](#), afin de fournir des informations précises à ce propos et permettre l'organisation de questions-réponses. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire [via ce lien](#).
3. Un comité de sélection sera chargé de vérifier la faisabilité des candidatures et de sélectionner les circuits sur base des critères d'éligibilités repris dans le formulaire d'auto-évaluation.

Le Comité de sélection est composé de représentants de la Direction du Développement stratégique du CGT, de la Direction des organismes touristiques du CGT, de la Direction des équipements touristiques, de l'Asbl « Access-i » et de ses experts, du SPW « Mobilité-Infrastructures », de l'Asbl « Chemins du rail » et de Wallonie-Belgique Tourisme.

Outre les critères techniques, la Maison du tourisme ou la Fédération touristique provinciale s'engage à :

- ce que le circuit reste en état, en l'entretenant durant les 3 ans de certification (végétation, revêtement de sol, signalisation, barrières existantes,...);
- en faire la promotion et à intégrer le circuit certifié dans les brochures, flyers, site internet avec le référencement Access-i;
- participer à la séance de sensibilisation à l'accueil des personnes à besoins spécifiques;
- faire des améliorations/aménagements pour l'accessibilité du circuit en fonction des conseils repris au sein du cahier de recommandations reçu.

Un document d'engagement sera envoyé pour validation et signature.

5. Le budget

La certification, le cahier de recommandations et la sensibilisation sont offerts gratuitement dans le cadre de l'appel à intérêt.

6. Les bénéficiaires

Les opérateurs concernés sont les Maisons du Tourisme et les Fédérations touristiques provinciales reconnues par le Commissariat général au Tourisme.

7. Le dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire d'auto-évaluation complété (1 formulaire par circuit).

Le dossier doit être envoyé **au plus tard le 28 mai 2021**, soit par mail ou soit par voie postale, au Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Stéphanie Villance – Avenue Gouverneur Bovesse, 74 à 5100 Jambes – stephanie.villance@tourismewallonie.be

8. Le calendrier de l'appel à intérêt

- **19 avril 2021** : lancement de l'appel à intérêt : envoi du règlement et du formulaire d'auto-évaluation, ainsi que les informations sur le webinaire prévu.
- **06 mai 2021 à 10h** : [via ce lien](#), webinaire de présentation de l'appel à intérêt et questions/réponses. Si vous souhaitez y participer, merci de vous inscrire [via ce lien](#).
- **28 mai 2021** : date butoir pour le dépôt des candidatures via le formulaire d'auto-évaluation.
- **16 juin 2021** : analyse des dossiers et sélection par le comité de sélection.
- **21 juin 2021**: communication sur la sélection finale.

9. Renseignements

Pour vous aider à remplir le formulaire d'auto-évaluation et répondre à vos questions :

Pour le Commissariat général au Tourisme - Vélotourisme

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Stéphanie Villance – 081/325 725 – stephanie.villance@tourismewallonie.be

Pour le Commissariat général au Tourisme - Tourisme pour tous

Commissariat général au Tourisme – Direction du Développement stratégique – Nadine Verheye – 081/325 659 – nadine.verheye@tourismewallonie.be

Pour l'Asbl Access-i :

Access-i – Cheffe de projets et communication - Maureen Macoir – 081/39 08 78 – communication@access-i.be

10. Liens utiles

Commissariat général au Tourisme : www.tourismewallonie.be

Plateforme des organismes touristiques : <https://organismes.tourismewallonie.be>

Access-i : www.access-i.be